

Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2022

[Article mis à jour le 24 novembre 2021 : parution de la [note de service](#) concernant le dispositif de formation relatif à la préparation du concours interne.]

[Article mis à jour le 2 février 2022 : nombre de postes ouverts.]

Deux concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien (TSMA1) et de technicien principal (TSMA2) au titre de la session 2022.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-728 du 4 octobre 2021, publiée **en fin de cet article** et également [disponible ici](#).

Concours ouverts

Grade	Spécialité "Vétérinaire et alimentaire"	Spécialité "Techniques et économie agricoles"	Spécialité "Forêt et territoires ruraux"
Technicien supérieur (TSMA1)	Concours externe Concours interne Examen professionnel	Concours externe Concours interne Examen professionnel	Concours externe Concours interne Examen professionnel

Technicien principal (TSMA2)	Concours externe Concours interne	Concours externe Concours interne	Concours externe Concours interne
------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

À noter que les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire ont vocation à être affectés sur des postes d'inspection sanitaire en abattoirs, au sein des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP ou DDETSPP). À ce titre, il est rappelé que des conditions particulières d'exercice sont attachées à ce type d'emploi (voir p. 4 de la note de service).

Les informations concernant la formation des lauréats peuvent être consultées sur le site de l'Infoma, pour le grade de [TSMA1](#) ou de [TSMA2](#).

Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou équivalent [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...], qui justifient, au 1^{er} janvier 2022, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2021 ;
- **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MAA ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1^{er} janvier 2022 de sept années de services publics.

Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes [...]
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1^{er} janvier 2022, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2021.

Nombre de postes

La note de service [SG/SRH/SDDPRS/2022-82](#) du 1^{er} février 2022 fixe le nombre de postes ouverts pour les concours internes et externes, respectivement à 190 pour les techniciens et à 38 pour les techniciens principaux :

Grade	Spécialité "Vétérinaire et alimentaire"	Spécialité "Techniques et économie agricoles"	Spécialité "Forêt et territoires ruraux"
Technicien supérieur (TSMA1)	Concours externe : 84 Concours interne : 29 Examen professionnel : 15	Concours externe : 18 Concours interne : 15 Examen professionnel : 21	Concours externe : 1 Concours interne : 1 Examen professionnel : 6

Technicien principal (T SMA2)	Concours externe : 10 Concours interne : 6	Concours externe : 9 Concours interne : 9	Concours externe : 2 Concours interne : 2
-------------------------------	---	--	--

Nature des épreuves

Pour le concours externe de TSMA1 et les concours interne et externe de TSMA2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de RAEP et une épreuve orale d'admission.

Le site www.concours.agriculture.gouv.fr précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

Formations de préparation au concours

[Mise à jour du 24 novembre 2021.] La note de service [SG/SRH/SDDPRS/2021-869](#) du 23 novembre 2021, publiée le 24 novembre, détaille la formation de préparation pour les candidats au concours interne TSMA1 et TSMA2. La date limite d'envoi de la fiche d'inscription (annexe 1 de la note de service) est fixée au... vendredi 26 novembre 2021.

Calendrier

- **Pré-inscriptions** : du **5 octobre au 4 novembre 2021** inclus, sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- Date limite de retour des **confirmations d'inscription et des dossiers de candidature** : **22 novembre 2021** dernier délai, le cachet de la Poste faisant foi.
- **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **2 février 2022** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Dijon, Lyon, Montpellier, Rennes et Toulouse. Des centres seront également

ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.

- Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externe) ou des **dossiers RAEP** (concours interne et examen professionnel) pour les candidats admissibles :

- grade de TSMA1, concours externe : 14 avril 2022 ;

- grade de TSMA1, concours interne, examen professionnel : 22 novembre 2021 ;

- grade de TSMA2, concours externe et interne : 25 mars 2022.

- **Épreuves orales** d'admission :

- TSMA1 : à partir du 30 mai 2022 à Paris ;

- TSMA2 : à partir du 9 mai 2022 à Paris.

La note de service :

[2021-728_final](#)